



## **Information**

### **Signature d'un protocole transactionnel**

Il est porté à la connaissance du public qu'à la suite de la réunion du conseil municipal en date du 2 février 2023, le protocole transactionnel portant sur le litige relatif au contentieux indemnitaire né de l'annulation, par le Conseil d'État de délibération du 19 décembre 2014 et de la convention du 6 janvier 2015 portant attribution d'une subvention à la SARL LE CLUB, dont les termes ont été approuvés par délibération n° 2023/02-0036, a été signé par l'ensemble des parties le 23 février 2023.

Identité des parties signataires :

Commune de Mont de Marsan  
d'une part,

SARL LE CLUB -RCS 384 063 293-,  
Monsieur Benoit PFISTER,  
Madame Marie-Claude PFISTER,  
d'autre part.

Mont de Marsan le 03 mai 2023

Le protocole signé est accessible sur consultation auprès du service des assemblées de la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande publique .

Contact : [assemblees@montdemarsan-agglo.fr](mailto:assemblees@montdemarsan-agglo.fr)